



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES

SÉLECTION D'UN BUREAU D'INGÉNIERIE POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI DE DIVERS PROJETS IMMOBILIERS DE L'AGENCE PRINCIPALE DE BISSAU

MAI 2026

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la sélection d'un cabinet pour les études d'ingénierie pour accompagner l'Agence Principale de Bissau pour la réalisation de ses projets d'aménagement.

Ledit cabinet signera avec la Banque un contrat pour une durée de trois années renouvelables.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions qui seront attendues du bureau d'études technique ainsi que les ressources humaines.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DU BUREAU D'ÉTUDES

Les prestations d'études couvrent les travaux d'aménagements ci-après :

- cloisonnement en maçonnerie ou en structure légère (placoplâtre ou menuiserie aluminium) ;
- faux plafonds métalliques ou en staff ;
- réaménagement des bureaux aux étages courants ;
- revêtements souples ou durs de sols ou murs ;
- peinture et décoration intérieures (sauf pour les bureaux nobles) ;
- remplacement d'appareils sanitaires ;
- menuiserie bois (portes, placards, revêtements muraux intérieurs) ;
- remplacement de petits appareillages (luminaires, disjoncteurs d'étage, interrupteurs, détecteurs de présence, etc.) ;
- onduleurs de puissance inférieure ou égale à 60 kVA ;
- remplacement de climatiseurs individuels ;
- réfection des espaces verts ;
- remplacement des petits équipements de sécurité banque (caméras, enregistreurs, tourniquets, herses électrifiées ou non de protection de clôture, etc.) ou de sécurité incendie (détecteurs, indicateurs d'action, extinction automatique, etc.).

Les prestations attendues du Bureau d'études Techniques peuvent être réparties en deux (2) missions principales comme suit :

II. 1 Mission d'études techniques

La mission d'études techniques concerne pour chaque projet notamment :

- la réalisation d'état des lieux de l'existant et l'établissement d'un rapport
- la proposition de solutions techniques pour les travaux projetés sur la base de l'état des lieux ;
- l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comprenant les pièces écrites et graphiques nécessaires à une bonne compréhension et à une estimation réaliste, par les entreprises, des travaux à réaliser ;
- l'assistance au Maître d'ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires.

II. 2 Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, le Bureau d'études assurera la surveillance technique des

réalisations sur le chantier et procédera :

- à l'examen et à l'approbation des plans d'exécution ainsi que des matériaux et fournitures ;
- au pilotage, à l'ordonnancement et à la coordination des travaux ;
- au suivi financier et administratif des travaux ;
- à l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise.

Pour la réalisation de ses prestations de bureau d'études, le cabinet Techniques devra disposer, suivant la nature du projet, d'une équipe composée à minima de :

- un ingénieur génie civil expert, chef de mission, justifiant de 10 ans d'expérience professionnel
- un ingénieur génie civil généraliste avec cinq (5) ans d'expérience minimum ;
- un ingénieur généraliste spécialisé dans les lots techniques avec cinq (5) ans d'expérience minimum
- un technicien supérieur en génie civil ayant au moins 2 ans d'expérience
- un technicien supérieur généraliste en lots technique justifiant de 2 ans d'expérience .

III – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du cabinet ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des moyens de locomotion dont dispose le cabinet ;
- la liste des outils informatiques du cabinet ;
- la liste des références du cabinet dans le domaine des études d'ingénierie.

IV – OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors TVA en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir cadre de devis) :

- les frais relatifs à la mission d'études d'ingénierie ;
- les frais pour la mission de suivi de l'exécution des travaux.

VI – CADRE DE DEVIS

Site de l'Agence Principale de Bissau

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'études d'ingénierie	
2.	Suivi de l'exécution des travaux	
Total		